LE PUBLICISTE.

DUODI 2 Prairial, an VII.



Proclamation publiée à Corfou, après la prise de cette isle par les Turcs et les Russes. — Organisation d'un nouveau gouvernement dans cette isle. — Etablissement d'un tribunal de police à M.lan. — Mesares prises par le directoire ligarien et le général Moreau pour la défense de la Ligarie. — Défaite des rebelles du canton d'Uri. — Entrés de notre escadre à Toulon.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

ri-

par

de mson

édé

cés e la

dat

ées

este

ous

de

ites

is,

ulir

ne,

sant

gré

t de

080

lic,

vers

les

t de

ce;

ies;

. de

aux

ious

itats

atrio

1.

com-

més

uper

pour

Sur

éuni

tabi-

New-Yorck , le 20 ventose.

Le congrès est suspendu pour quelque tems, après avoir définitivement choisi trois envoyés pour la France.

Deux vaisseaux de ligue espagnols & deux frégates, parlis de Cadix pour l'Amérique, se sont emparés, sur leur route, de cinq vaisseaux anglais richement chargés.

TURQUIE.

Constantinople, le 28 germinal.

Buonaparte a fait publier une proclamation, dans laquelle il invite tous les Juiss de l'Asie & de l'Afrique à venir se ranger sous ses drapeaux pour rétablir l'ancienne Jérusalem. Il en a déjà armé un grand nombre, & leurs bataillons menacent Alep.

Les habitans des environs de Damas sont en insurrection contre la Porte.

Le grand-seigneur doit partir încessamment pour la Syrie, afin de commander, en personne, contre Buonaparte. Le grand-visir, à la tête d'un corps considérable de janissaires, doit aussi se mettre en route au commencement de germinal.

ITALIE. Confou, le 25 ventôse.

Après la capitulation de cette place, il fut publié la proclamation suivante:

« Les commandans des escadres combinées de S. M. l'empereur de toutes les Russies, vice-amiral, le chevalier Uschakow, & de S. M. le grand-seigneur, le capitan bey Cadir-Bey, à tous les individus existans dans la ville & dans l'isle de Corfou. Corfou s'est rendue aux armes victorieuses des deux empires, & a obtenu une généreuse capitulation. La garnison française est libre sur sa parole d'honneur, & il lui a été accordé protection & sûreté jusqu'au

moment de son embarcation pour la France.

» Il a été accordé une amnistie pleine & entière aux habitans de toutes les classes, la garantie de la religion, des propriétés et des personnes; & l'on exige l'entier oubli du passé. Individus de tous les ordres & de toutes les nations, respectez ces dispositions dictées par l'humanité. Que les haines cessent; que l'esprit de vengeance se taise; que la paix, l'ordre & laiconcorde regnent dans toute l'isle. Si quelqu'un ose s'écarter de ces principes, nous déclarons qu'il encourra notre indignation, & qu'il sera sévérement puni

» Il est sévérement défendu aux troupes russes, turques & albanoises d'user de la moindre usurpation de pouvoirs. Les troupes russes entrerent pour recevoir les forts de Cor-

fou; les troupes ottomanes, suivant leur destination, marcheront sous le commandement du Patrona - Pey. Les autres troupes, & particuliérement les Albanois, ne pourront entrer dans les forts & dans les villes sans la permission des commandans en chef des deux escadres. Ceux qui osorient transgresser cet ordre, & tenter d'y entrer de force, seront châties comme rebelles & désobéissans aux volontés suprêmes du gouvernement, & des empereurs S. M. de toutes les Russies, & S. M. le grand-seigneur ».

Donné à bord du vaisseau amiral le Saint-Paul, le 21 février (4 mars). Signé, le capitan bey Cadir-Bey; le vice-amiral Uschakow.

Le 15, il fut nommé un conseil de six nobles, pour gouverner provisoirement. Le 22, le conseil général fut convequé. Il est actuellement composé de 190 membres tirés des différens ordres d'habitans. Il a été décrété une procession annuelle en l'honneur de notre protecteur saint Spiridion, le 13 de ce mois, jour où la capitulation fut définitivement ratifiée. Il a été aussi décrété des remercîmens aux deux commandans russe et turc. Il a été ordonné des taxes qui pesent principalement sur les juifs et les autres habitans qui se sont le plus distingués par leur démocratie.

Ces jours derniers, il arriva ici un député de la ville d'Otrante, nommé Mariano Tarantino, pour inviter le vice-amiral Uschakow à porter des secours à ce pays manacé d'invasion par les troupes françaises qui étoient déjà maîtresses d'une grande partie de la Pouille. L'amiral russe lui a remis une lettre adressée aux gouverneurs militaires et civils, et à tous les habitans de la ville d'Otrante, en date du 17 de ce mois, dans laquelle il leur annonce « que la ville de Corfou s'étant rendue aux escadres combinées, il se dispose à partir avec ses escadres, pour coopérer à la défense des villes & provinces de S. M. le roi des Deux-Siciles. Soyez done fidelles à Dieu & à votre roi, ajoute-t-il, réunissez vous, armez vous suivant un système bien entendu. Ne vous laissez pas avilir par des menaces, ni corcompre par les séductions de ceux se sont assujettis à l'ennemi; & soyez certains que je vole à votre secours avec toutes mes forces. Je vous recommande en altendant de faire connoître la présente lettre à toutes les villes & aux habitans de la Pouille & des autres provinces.

Je suis avec une véritable affection, le vice-amiral Uschakow.

Les escadres combinées ont mis effectivement à la voile hier, au nombre de 40 vaisseaux de guerre de diverses grandeurs; & de 46 barques de transports chargées de troupes. (Il paroit qu'une partie de ces troupes formoit la garnison française, qui a été embarquée à Corfou, & dont Pétat-major a été conduit à Ancône, & le reste a été debarque à Antibes, suivant les dernières lettres de Gênes).

Trieste, le 9 floréal.

Il vient de passer ici un courier extraordinaire de l'empereur, qui porte à l'armée d'Italie une gratification de cent mille florins, plusieurs croix de Sainte Thèrese, & trois drapeaux brodès de la main de l'impératrice, destinés pour les régimens qui se sont le plus distingués.

Venise, le 14 Floréal.

La poste est maintenant rétablie entre Venise & Milan. Les lettres de cette dernière ville, du 10, annoueent qu'il y a dans le château une garnison de 3 mille hommes, tant français que cisalpins & polonais. Elle a été sommée de se rendre, & sur son resus, en fait des préparatifs pour

en faire le siege.

En entrant à Milan, le général Melas a fait publier une proclamation, portant établissement d'un tribunal de proclamation. police, charge de maintenir la tranquillité publique, de veiller à la sûreté des habitans, & de nourrir en eux les sentimeus de fidélité & d'obéissance à S. M. I. Le chef de ce tribunal est D. Mauzoni, & ses assesseurs, D. F. Bazelta & D. J. Braghi.

La forteresse de Peschiera doit être sommée, pour la derniere fois, le 14; & si elle persiste à refuser de capitu-

ler; on lui donnera l'assaut.

La sorteresse de Ferrare est toujours bloquée, & quoique la garnison française n'y soit pas très forte, elle fait une -résistance d'autant plus efficace, que les autrichiens n'ont pas encore d'artillerie de siège pour battre la place.

Des lettres de Messine nous apprennent que les escadies combinées russes & ottomane sont entrées vers le milieu de germinal dans le golfe de Tarente, & qu'elles ont mis à terre les troupes russes, turques & albanoises qu'elles avoient à bord , pour renforcer l'armée du cardinal Ruffo dans les deux Calabres.

Gênes, le 19 Floréal.

Le corps législatif a accordé des pouvoirs extraordinaires au directoire, afin qu'il puisse prendre toules les mesures nécessaires pour le salut de la patrie. En conséquence, le directoire a fait un arrêté par lequel il met en état de siège toutes les communes, excepté celle ou réside le corps législatif. Le fort de Gavi a été mis dans le meilleur étai de defense, & l'on a envoyé des troupes pour garder les passages de l'Appenin, qui du Parmesson conduisent à la rivière du Levant.

Hier au soir le général la Poype communiqua au directoire les nouvelles de l'armée, & particulierement les mesures que l'on a prises pour défendre Alexandrie & Tortone, &

couvrir la Ligurie..

Le directoire a prévenu par un message le corps législatif qu'il va mettre en état de siége la ville de Gênes.

Nous avons ici un grand nombre de patrioles cisalpins. Le général Moreau, en se rapprochant de la riviere de Gênes avec l'armée qu'il commande, nous a parfaitement rassuré sur les craintes que pouvoient nons donner les progrès des Autrichiens. Les Français convrent actuellement nos montagnes & la ville, de maniere à ne nous laisser aucune inquietnde.

la riviere da Ponant, tout est parfaitement tranquille. On annonce seulement que des mouvemens insurrectionnels se sont manisestés dans la vallce d'Oneille, dépen-

dante du Piémont.

Le citoyen Ferreri a été nommé par les conseils à la place de directeur de la république ligurienne.

POLOGNE.

I

aux

s'éc

ord

est

de

fran

àd

nic

cha

aux

qu

un

va

du

de

811

du

let

du

m

86

. Si

q

0

I

Lemberg , le 28 germinal.

Le comfe de Schwertz-Sporck, conseiller de notre régence, est parti d'ici pour accompagner le corps de Condé. Ce corps passera par Juraslow, Psquemys & Duckla. Le général Hormann est arrivé aujourd'hui avec son état-major. Il a reçu ordre du général Suwarow d'accélérer sa marche, sans donner de jour de repos aux troupes.

La mort du grand chancellier prince Besborodko aura, à ce qu'on assure, beaucoup d'influence sur le ministère de

l'empereur de Russie.

AUTRICHE.

Vienne, le 15 floréal.

Le corps de Condé est arrivé à la frontiere de la Silésie autrichienne. Paul Ier. l'a augmenté d'un regiment de cavalerie de quinze cents hommes, & quatre colonnes russes suivent de très-près. Ces troupes sont destinées pour l'armee du Rhin, un renfort de dix mille six cent neuf hommes & cinq mille sept cents trente-neuf chevaux, destinés pour l'armée d'Italie, est encore en route. Les généraux Hermann, Szembeck , Wolkofskey & Rehbinder se trouvent à la tête de ce corps , dans lequel il y a beaucoup de cosaques.

Le nombre des malades & des blessés est si considérable dans les armées, que les chivurgiens de service ne peuvent suffire. Le gouvernement autrichien a fait publier dans tous ses domaines l'offre d'un traitement avantageux à tous ceux qui voudront prendre des places dans les régimens & les hôpitaux, & le public a été en même tems invité à une

Contribution de linge & de charpie. La cour de Russie s'est engagée à fournir tous les mois

un renfort de dix mille hommes.

PRUSSE.

Berlin , le 17 floréal.

Plusieurs gazettes anglaises ont annoncé que les prisonniers irlandais, condamnés à la déportation pour cause d'insurrection, servient livrés au roi de Prusse pour être enrôlés dans ses armées, ou pour travailler dans les mines. On avoit élevé des doutes sur cette nouvelle ; voici la vé-

« Le gouvernement, qui fait consister la prospérité de l'état dans la population & la force de ses armées, a envoyé en Angleterre un officier muni de pleins - pouvoirs pour traiter des enrôlemens. On lui remettra tous les Irlandais condamnés à la déportation. Cette mesure procure à la Prusse des soldats & des manufacturiers; car il n'est pas dit que tous les Irlandais doivent servir comme soldats : on choisira ceux qui savent quelque art on métier pour les placer dans les manufactures ; le reste seulement sera distribué dans les régimens. »

Au reste, il ne s'agit pas ici de la moralité de l'action; s'il y a de l'immoralité (& il y en a beaucoup), elle est du côté des Anglais. La Prusse ne fait que ce qu'elle a fait

lors de la révocation de l'édit de Nantes.

ALLEMAGNE.

Hambourg , le 21 floréal.

On va lever dans nos environs six régimens de cavalerie à la solde de l'Angleterre. Tous les afficiers de ces régimens doivent être Anglais, Hollandais on Suisses, & on a dejà déclaré qu'on y recevroit fort peu de Français.

L'ordre vient d'être donné dans tout l'électorat d'Hanovre, aux jeunes gens en état de porter les armes, de ne point s'écarter de leurs foyers, sous les peines portées par les ordonnances.

Le citoyen Génissieux, frère du représentant du peuple, est arrivé ici avant-hier de la Hollande, où il étoit chargé de négocier un emprunt pour le compte de la république française. On dit que cet agent n'ayant pu remplir sa mission en Hollande, est venn s'adresser, pour le même objet, à des négocians Hambourgeois.

Augsbourg , le 19 floréal.

Le comte de Lehrbach est arrivé ici avant-hier de Mu-

nich, où il avoit sejourne depuis le 23 germinal.

Le colonel prussien Tauenzien est en comoment à Munich, chargé d'une mission particuliere de son souverain, relative aux rapports existans entre la Prusse & la Baviere. On croit que ces négociations ont pour but de resserrer les liens qui unissent les deux états.

Le général Kray est arrivé le 12 de ce mois à Vérone; il va prendre le commandement de l'armée du Tyrol à la place du général comte de Bellegarde, qui sera employé à l'armée de l'archiduc Charles.

Le général Kowachewich est mort à Vérone de ses bles-

sures.

place

e ré-

ondé.

a. Le

najor.

rche,

ra, à

re de

Silésie

nt de

russes

r l'ar-

mmes

pour

mann.

a lête

érable

uvent

is tous

s ceux

& les

à uno

s mois

rison-

cause

ar être

mines.

la vé-

rité de

envoyé

s pour

landais

e à la

pas dit

ts : on

our les

ra dis-

action;

elle est

e a fait

valerie

gimens a dejà

Quelques gazettes ont dit, d'après les lettres de Vérone du 10 de ce mois, que Peschiera avoit capitulé le 9; mais les lettres de Vérone du 12 n'en font aucune mention.

Les corps détachés par le général Klenan sur la rive droite du rô, ont pénétré jusqu'à Parme & Reggio.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Lucerne , le 22 filoréal.

Le 19 de ce mois, au matin, les insurgés d'Uri out été attaqués par les troupes françaises. Le combat a élé très-vif. mais les rebelles ont été complettement battus. Les Français se sont ensuite emparés d'Altorf, & même d'Amsteg. Les restes des rebelles échappés au carnage, se sont retirés dans les montagues. Schmit leur chef, a été tué dans l'action, & sa correspondance surprise.

Le général Massena ecrit de Zurich, le 18 de ce mois, qu'il a remis à l'adjudant-général Schiner le commandement des troupes françaises, destinées à l'expédition du

Vallais.

Il annonce de plus que l'armée française a repris dans le pays des Grisons toutes les positions qu'elle occupoit avant le 12 floreal; qu'il n'y avoit en proprement que la Ligue Grise insurgée; qu'anjourd'hui; la tranquillité reparoît &

que les chefs vont être punis avec sevérité. Le directoire a communiqué, le 19 de ce mois, au corps législatif, la division provisoire de la Rhétie en districts. La population totale de ce nouveau canton est de 103, 158 ames. Il y aura neuf districts. Les assemblées primaires sont fixées

au 16 floréal, et les électorales au 20. Le commandant de la chaloupe canonniere, au ministre de la guerre.

Fluelen , le 21 floréal.

Le général Soult continue à poursnivre les brigands, dont le nombre diminue chaque jour , quoiqu'ils soient retires sur des montagnes d'un accès difficile.

Le général est près du Mont-Saint-Gothard, & les rebelles sont dans la neige jusqu'aux épaules, où ils seront bientôt rédnits, puisque la prise d'un magasin assez considérable leur ôte tout moyen de subsistance.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

PARIS, le 1er. prairiel.

Notre escadre est entré à Toulon, où elle avoit à prendre plusieurs objets nécessaires pour sa destination ultérieure. Six vaisseaux espagnols stationnés à Carthagene, se sont réunis à notre flotte, lorsqu'elle a passé en vue de ce port.

- Le directoire exécutif a arrêté, le 27 floréal, qu'il seroit forme un camp en avant de Liyon & un autre dans la Belgique. Le ministre de la guerre est chargé de prendre les mesures les plus promptes pour l'exécution de cet arrêté, & il en rendra compte au directoire exécutif.

- On dit que le camp qui doit être formé dans la ci-devant Belgique sera composé de quatre mille hommes, &

qu'il doit être établi près d'Alost, entre Bruxelles & Gand.

— On assure que le citoyen Bertholio, ambassadeur près la république romaine, a demandé sa démission au

directoire executif.

- Le ministre de l'intérieur a approuvé, le 28 floréal, l'adjudication des barrieres du département de l'Eure, montant à 400,933 sr. 90 cent. par année, sur laquelle somme, deduisant l'entretien des routes, évalue à 197,433 fr. 91 cent. aussi par année; le net est de 203,499 fr. 99 cent.

- Le produit de l'octroi municipal de la commune de Paris, qui avoit été évalué pour le mois de floréal à 900,000 francs, s'est élevé à 1,046,326 fr. 49 cent. 5, qui, joint aux 3,924,728 fr. perçus depuis le mois de brumaire, donnent pour la totalité 4 971,054 francs 49 cent. 38. Le produit du mois de germinal avoit été de 816,024 fr. 14 cent.; celui de

floréal l'a surpassé de 230,302 fr. 35 cent. 5.

— Le citoyen Jean - Marie Michaud, commissaire des guerres, qui avoit été conduit à l'Abbaye, non pour avoir fabrique de fausses pieces comptables, mais par suite d'une dénonciation dont la fausseté a été reconnue, a été mis en

leberté par ordre du ministre de la guerre.

— Une lettre de Strasbourg, du 28 floreal, porte que nos batteries sur le lac de Constance ont entièrement detruit la flotille autrichienne du capitaine Williams, qui s'étoit trop approchée de la Suisse. Quelques ingénieurs se rendent sur co lac pour y faire construire une flotille française.

- On mande de Livourna que les agens français ont consenti, moyennant deux millions, à lever les scellés mis sur les magasias qui contiennent des proprietés anglaises.

- Le citoyen Dessanguieres, secrétaire de la légation française près la cour de Danemarck, se trouvant de la seconde classe de la conscription, vient de partir de Stockholm pour se rendre à l'armée française.

- M. le comte de Goertz, ministre prussien au congrès de Rastadt, & M. le baron de Rechberg, ministre bavarois, sont arrivés à Munich Le premier de ces ministres doit, dit-on, se rendre successivement dans plusieurs cours d'Allemagne. On présume que ce voyage a un but politique très-important.

-Le ministre britannique à Hambourg a demandé au senat l'éloignement de tous les Français qui , après avoir da quitter l'Angleterre, sont venus résider dans cette ville.

- Paul Ier a donné ordre à ses vaisseaux de visiter tous les neutres dans la mer du Nord , ce qui a fort mécontenté les cours de Suede & de Danemarck, contre lesquelles cette mesure est particulierement dirigée.

- On mande de Pétersbourg que l'ambassadeur d'Espagne a reçu l'ordro de quitter cette capitale dans vingt-quatro heures. Le motif de cette expulsion est, dit-on, que la cour de Madid n'a pas reconnu Paul ler, en qualité de grandmaître de l'ordre de Malte.

LOTERIE NATIONALE.

Tirage du 1er. prairial.

80 11 4 32

CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 1er, prairial.

La séance s'ouvre à midi : les nouveaux membres du conseil prêtent le serment de haine à la royauté, à l'anarchie, d'attachement à la république & à la constitution de 1'an 3.

Jean Debry, député de l'Aisne, prête le premier le serment: il saisit cette occasion pour rappeler qu'il y a vingt jours la légation française au congrès de Rastadt tomba sous le fer assassin de l'Autriche, & échappa seul à cet horrible massacre; il s'empresse de prêter avec enthousiasme le serment d'attachement à la république; il témoigne au conseil sa reconnoissance du vif intérêt qu'il a pris à sa position; il exprime ses regrets sur le sort funeste de ses collegues Bonnier et Roberjot, peint l'atrocité de cet attentat qui no fut que l'œuvre des Autrichiens & non des émigrés, comme on a voulu le faire croire. Nous regrettons de n'avoir pu saisir le reste du discours de l'orateur; sa voix affoiblie ne nous a pas permis de l'entendre. A la fin de son discours, les membres du conseil se sont levés aux cris de vengeance! vive la république!

Son discours sera imprimé au nombre de douze exem-

plaires.

L'administration du département de Lot & Garonne réclame contre la répartition qui a été faite à son égard des contributions fonciere, mobiliaire et personnelle.

L'ordre dn jour, s'écrie-t-on. Lacuée. — L'administration du dép. de Lot & Garonne connoît trop bien les Joix; elle a trop de respect pour elles, pour demander une chose qui leur soit contraire ; elle ne réclame pas contre la répartition faite cette année, mais contre celle qui devra suivre : ce département est surchargé, et vous êtes trop justes pour passer à l'ordre du jour.

On demande de nouveau l'ordre du jour ; il est mis aux voix & adopté.

On lit plusieurs adresses qui respirent l'indignation contre l'attentat commis à Rastadt. - Mention honorable.

On renvoie au directoire une pétition des bouchers forains de Paris, qui réclament contre l'arrêté de l'administration du départament de la Seine, qui afforme pendant 15 ans le doit d'étalege sur les places publiques

On procede au scrutin pour le renouvellement du bureau.

Génissieux observe que dans les projets de finances présentés par Berlier, il y en a un qui établit une augmentation d'un décime par franc sur les contributions : ce projet étant très-court, l'orateur demande que Berlier soit entendu surle-champ. --- Adopté.

Le rapporteur présente en conséquence le projet suivant,

qui est adopté. 1°. A compter du jour de la publication de la présente, il sera perçu au profit de la république, à titre de subvention aux frais extraordinaires de guerre pour l'an 7, un décime par franc en sus des droits d'enregistrement, de timbre, d'hypothèque, de garanties pour matieres d'or &

d'argent, d'importation & exportation & navigation, & toutes amendes & condamnations pécuniaires.

2°. Ce droit sera perçu en même tems que le principal &

par les mêmes préposés.

Quant aux autres projets, le rapporteur observe qu'il servit peut-être à propos d'en remettre la discussion à demain en comité secret, afin de donner le tems aux nouveaux députés d'en prendre connoissance.

Cette proposition est adoptée.

Le conseil entend ensuite Davicquet sur les opérations de l'Escaut.

Celles de l'assemblée-mère sont déclarées valables, sauf ce qui concerne le citoyen Williot, accusé d'être fletri par un jugement criminel; le conseil statuera sur son élection , quand le fait sera éclairé.

Som

d

T

opin

taqu

pres les

à M

ver

de

con l'ar

81 le

tea

son

acc

ver

sor

dro

cor

les

col

ma

la

la

1'A

on

qu

tai

de sit de

On proclame le scrutin pour le renouvellement du bureau. Jean Debry est président; les secrétaires sont Mathieu,

Mourer, Mesnard-Lagroie & Texier-Olivier.

CONSEIL DES ANCIENS. Présidence du citoyen DEDELAY-DAGIER.

Séance du 1er. prairial.

Les nonveaux membres du conseil prêtent le serment. On procede au renouvellement du bureau. Avant que le scrutin ne soit dépouillé, Garat demande qu'à l'imitation du conseil des cinq-cents, celui des anciens charge son président de prononcer, le 20 de ce mois, l'éloge funebre des ministres français assissinés aux portes de Rastadt.

Le conseil adopte cette proposition.

On proclame le résultat du scrutin. Sur 196 votans, Bandin (des Ardennes) oblient 72 suffrages, & Gourdan 113; en conséquence, le fauteuil est dévolu à celui-ci. Les secretaires sont Chassey , Savary , Morand & Annecy.

Bourse du 1er. prairial.

msterdam62,63.	Rente provis.6 f. 25 c., 50 c.
$lem cour57 \frac{1}{2} à \frac{5}{8}, 58 \frac{5}{4}.$	Tiers cons 10 f. 75 c.
ambourg 194 1, 191 1.	Bon 3 f,
ladrid	Bon 3
lad effec 15 f., 14 f. 62 c.	Bon 1
adix	Bon des 6 dern. mois de l'an 6,
adix effect.15f., 14 f. 62c.	82 f., 82 f. 75 c.
ènes99,97.	Action de 50 fr. pour la caisse
ivourne107, 106.	des rentiers 53 f.
âle 1 ben., pair.	Or fin 106 f. 75 c.
ausanne ben.	Ling. d'arg 50 f. 75 c.
ilan	Portugaise 97 f. 63 c.
eneve	Piastre 5 f. 48 c.
yonpair 15 j.	Quadruple82 f. 13 c.
arseillepair 15 j.	Ducat d'Hol 11 f. 75 c.
ordeauxpair 15 j.	Guinée 26 f. 50 c.
ontpellier pair 15 j.	Souveraip 35 f. 13 c.
	-aude-vie de Montpellier, 22
	Carnes and 305f

leg., 295 f. — Rochelle, 22 d., — Cognac 22 d. 325 f. — Huile d'otivs, 1 f. 33 c. — Café Martin., 3 fr. 45 à 50 c. — Café Saint-Domingue. 3 fr. 5 à 15 c. — Sucre d'Auvers, deg., 295 f. 2 f. 60 à 70 c. — Sucred'Orléans, 2 f. 60 à 65 c. — Savor de Mars., 1 f. à 1 f. 10 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 à 80 c. — Coton des Islos, 4 f. 35 c. à 5 f. 10 c. - Sel, 4 f. à 4 f. 50 c.

A. FRANÇOIS.

G

Li

B

M

B